Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N6-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 novembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, CHABILAND Annabelle, COLOMBEL Joëlle, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.
Etaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GIOT Stéphanie donne pouvoir à CHABILAND Annabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à ROBIDOU Christophe / LE DIMNA Martine donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / LIPOVAC Anne-Sylvie /
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : Mme Nelly BOSSARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

6. Avenant n°1 au MAPA travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Puits Robidou

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

► **Avenant n°1 :**

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Surcin TP, attributaire du marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Puits Robidou s'élevant à 377 450 euros HT,
Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par des travaux supplémentaires et l'ajustement du détail quantitatif estimatif,
Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Surcin TP s'élevant à 11 679.90 euros HT,
Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°1 au présent marché de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **valide** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement qui s'élève à 11 679.90 euros HT

- **précise** que le marché final passé avec l'entreprise Surcin TP s'élève donc à 389 129.90 euros HT soit 466 955.88 euros TTC

- **autorise** M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nelly BOSSARD